

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90-135

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

23 NOVEMBRE 1990

**DATE D'AFFICHAGE**

23 NOVEMBRE 1990

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjoints.  
MM. BARON, MLE BARRAUD-DUCHERON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, MM.  
GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, MME PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN,  
SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON par M. LE MAIRE  
M. CHABANEAU par M. CANDAU  
Mme FONTAN par M. MONNARD  
M. TAP par M. BENOIT

**ABSENTS** : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, LACOTTE, MARCONI,  
REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 21  
Nombre de Votants : 26

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME.

**VOTE** : UNANIMITE.

La composition du Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme et la nomination de ses membres ont été fixées par arrêté préfectoral du 11 Août 1989.

Aux termes de cet arrêté, le comité comportait 11 rubriques pourvues chacune d'un membre titulaire et d'un membre suppléant et s'établissant comme suit :

- Syndicat d'initiative
- Hôtellerie, Restauration
- Agences Immobilières et de locations
- Hôtellerie de plein air et animation sportive
- Développement industriel et expansion économique
- Développement commercial
- Produits régionaux
- Activités marines et protuaires
- Casino et Plages
- Environnement et Culture
- Patrimoine

Le Comité Directeur était également composé de cinq représentants du Conseil Municipal.

Le nombre des membres composant le Comité s'établissait donc à seize, alors que la réglementation en vigueur n'autorise que quinze membres au maximum.

Le Comité directeur réuni le 28 Novembre 1990, a proposé, dans le cadre de la nécessaire mise en conformité avec la réglementation, de supprimer une rubrique et de réaménager les rubriques déjà existantes.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- Vu l'avis du Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme en date du 28 Novembre 1990.

#### D E C I D E

- de solliciter de Monsieur le Préfet la modification de la composition de l'Office Municipal du Tourisme

.../...

- de proposer dix rubriques à savoir :

- Syndicat d'Initiative
- Hôtellerie et restauration
- Agences immobilières et de locations
- Développement industriel et expansion économique
- Développement commercial
- Animation sportive
- Activités marines et portuaires
- Casino et Plages
- Environnement et Culture
- Hôtellerie de Plein Air et produits régionaux

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 7 Décembre 1990  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint